

# BULLETIN DE COMMANDE - Déchets en fibrociment amianté des ménages

**(Valable dès le 27 mars 2017)**



En principe, la reprise des déchets en fibrociment amianté ainsi que la commande de matériel se fait de la même manière que celle des déchets spéciaux des ménages (DSM). Le matériel commandé vous sera livré lors de la tournée des DSM. Le bulletin de commande doit donc être transmis par fax à VALORSA ou par téléphone au plus tard le **vendredi de la semaine précédente**.

Commune de : .....

Responsable : ..... Téléphone : .....

Adresse du lieu de dépose : .....

## Ordre de transport

Type d'emballage	Quantité d'emballages plein	Nombre d'emballages en retour souhaité
Palette		
Cadre		

Note: Les déchetteries qui disposent de bennes pour la collecte de ce déchet s'organisent directement avec le transporteur pour la vidange

## Commande de matériel

Sacs <b>a</b> amiante (rouleaux de 10pcs)	Housses pour Eurobox ou palette	Panneau signalétique (pictogramme)	Autocollant

Note: La logistique de l'action du 25 mars est gratuite. Si votre Commune décide de continuer d'offrir ce service aux citoyens après l'action du 25 mars 2017, les frais relatifs seront facturés.

Les sacs "amiante" (40cts/pcs) sont disponibles gratuitement auprès de Valorsa jusqu'au 14 avril 2017. Les housses (5,20 CHF/pcs) sont livrées gratuitement avec les palettes-cadres jusqu'à cette même date. Après cette date, ils seront facturés. Les autocollants sont disponibles au prix de 32cts/pcs.

Remarque : .....

**Seuls les palettes-cadres munis d'une housse fermée contenant les sacs fermés seront pris en charge. L'étiquetage "amiante" doit être visible soit à travers les housses ou soit à l'aide d'un autocollant sur la housse.**

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

A RETOURNER PAR FAX À VALORSA SA AU 021 862 76 96